

**Avis n° 2011/06-11 relatif
à l'habilitation de l'Institut Polytechnique de
Bordeaux (IP Bordeaux)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

F : changement de statuts (fusion, réorganisation, délocalisation)

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Lors de la séance plénière de janvier 2011 (avis N° 2011/01-03), la CTI a donné un avis favorable à l'habilitation, pour trois ans à compter de la rentrée 2011, d'une nouvelle formation d'ingénieurs assurée dans le cadre de l'Institut EGID (Environnement Géo-Ingénierie et Développement), Institut qui avait vocation à quitter l'université de Bordeaux-III pour être transféré à l'Institut Polytechnique de Bordeaux (IPB).

Ce transfert correspond à la volonté du MESR et du PRES Université de Bordeaux de développer les formations d'ingénieurs et de structurer les écoles d'ingénieurs du site de Bordeaux au sein de l'IPB.

La Commission **prend acte** de l'arrêté ministériel du 9 février 2011 (paru au Bulletin officiel n°10 du 10 mars 2011) créant l'École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable (Ensegid).

Elle note que les biens, droits, obligations et autres moyens affectés par l'Université Bordeaux-III à l'Institut Egid sont transférés à l'IPB à compter du 1^{er} janvier 2012.

En suite à l'avis N° 2011/01-03, elle donne un **avis favorable** à l'habilitation de l'Institut polytechnique de Bordeaux, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux – École nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Les premiers diplômes seront délivrés à l'issue de l'année universitaire 2013/2014.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 14 et 15 juin 2011

Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 septembre 2011

Le président



Bernard REMAUD